

Thème n°3 : Déchets et économie circulaire

Les types de déchets et leur économie.

Les bilans comme ceux de l'ADEME permettent d'avoir des données à des niveaux d'information plus ou moins détaillés. Le plus simple est celui des 10 chiffres clés, accessible au complet pour l'année 2016 (<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/dechets-chiffres-cles-edition-2016-8813.pdf>). On en reprend certains ici.

D'emblée tout n'est pas simple :

On part de 800 Mt consommées pour notre production

On aboutit à environ 325 Mt de déchets en 2015,

Dont 38 Mt de déchets managers ou assimilés (1 kg et demi par personne et par jour),

Et aussi 315 Mt des activités économiques,

dont plus les trois quart viennent de la construction (qui consomme aussi la moitié des matières). Le reste se répartit entre industrie, tertiaire et traitement.

Les déchets peuvent être recyclés (18 Mt), incinérés (14 Mt) ou stockés (18 Mt)

La gestion de ce système est estimée à 17 Milliards d'euros et 112 000 emplois.

Trois enjeux

Le premier enjeu est la réduction des volumes.

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! »

La production moyenne de déchets est de 458 kg par an et par habitant dont 277 kg d'ordures ménagères (chiffre ADEME 2015). Face à ce constat, les démarches collectives et individuelles se multiplient pour réduire les quantités de déchets générées par notre mode de vie. L'enjeu étant de rompre le lien entre la croissance économique et la production de déchets.

Un second enjeu est celui de la réduction des nuisances associées aux déchets. Ils peuvent contenir des substances dangereuses. Ceci conduit à les classer comme « déchets dangereux », lorsqu'ils contiennent à l'origine des produits toxiques, comme les retardateurs de flamme, des plastifiants reprotoxiques ou perturbateurs endocriniens, lorsqu'il s'agit de produits insecticides, biocides, produits d'entretien ménager, lorsqu'il s'agit des composants électriques ou électroniques (on parle souvent des DEEE – déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques), ou plus simplement de mégots de cigarette. Ils peuvent générer des microplastiques comme d'ailleurs les macroplastiques du « sixième continent ». Ils peuvent être inertes ou au contraire évoluer.

Il faut d'ailleurs être vigilant sur le sujet, car des activités peu soupçonnables car immatérielles comme le numérique génèrent des déchets (le matériel de l'immatériel) et des fortes consommations d'énergie.

Un troisième enjeu est de valoriser les déchets car les déchets peuvent être valorisables, soit que l'on puisse en tirer de l'énergie (incinération, méthanisation), ou des fertilisants (compostage, épandage

de boues), soit qu'on puisse réutiliser la matière comme pour les métaux et certains plastiques, soit qu'on puise en extraire des « matières premières secondaires ».

Il y a un enjeu énergétique et climatique car le recyclage «économise » à ce jour 20 Mt de CO₂. Mais ces opérations ne sont elles-mêmes pas sans inconvénients, car il faut des techniques efficaces. C'est le cas pour la collecte et le tri. Il faut maîtriser le risque des processus, sur les plans du risque d'accident, des rejets dans l'environnement, ou de la réinjection dans le site de substances indésirables présentes dans les matériaux recyclés. C'est le cas également pour l'incinération. Les tonnages ne constituent donc pas le seul critère.

S'attaquer au sujet à la racine : l'économie circulaire et l'ambition du zéro déchet.

Depuis déjà plus d'une décennie l'économie circulaire est une notion visant à traiter à la racine la question des déchets en changeant de modèle économique. Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Cette loi a donné la définition suivante pour l'économie circulaire (code de l'environnement, article L.110-1-1) :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

L'action repose sur trois idées simples : réutiliser, réparer et recycler.

L'écoconception doit favoriser ces trois aspects en facilitant le recyclage, mais aussi la réparabilité et la durabilité. La lutte contre l'obsolescence programmée s'inscrit dans cette logique.

La feuille de route sur l'économie circulaire (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>) propose 50 mesures comme l'accélération du recyclage, l'obligation pour les fabricants d'informer sur la disponibilité des pièces détachées (appareils ménagers par ex.), la lutte contre le gaspillage alimentaire, la simplification du geste de tri pour les citoyens (harmoniser la couleur des contenants dans toute la France !), imposer d'ici 2020 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur les sites où celles-ci sont produites ou utilisées, revoir le fonctionnement de la gestion des déchets du bâtiment en rendant la collecte plus efficace... bref un spectre large d'actions, qui s'adressent aux collectivités, aux citoyens et aux industriels.

Quelques sites sur l'économie circulaire.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (www.ademe.fr)

L'institut de l'économie circulaire (www.institut-economie-circulaire.fr)

La fondation Ellen MacArthur (www.ellenmacarthurfoundation.org)

L'agence européenne pour l'environnement (www.eea.europa.eu)

Le portail de l'Union européenne sur l'économie circulaire (ec.europa.eu)

Quelles actions porter ou faire pour avancer dans ce débat ?

Sur le sujet comme le recyclage des déchets, les actions individuelles, celles de la communauté de communes ou celles de l'état doivent se compléter :

Comment découpler la croissance économique des déchets

Réduction des emballages (alimentaires et autres).

Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Valoriser mieux les biodéchets pour la production de bioénergie et compost ?

Réduire l'obsolescence du numérique

Privilégier le réemploi et la réparation dans le domaine des équipements électriques et électroniques DEEE (cf. Fairphone).

Aboutir à un tri et une valorisation éco-responsable des DEEE

Comment lutter contre les exportations illégales de déchet.

Rendre « vraiment » obligatoire la reprise chez les vendeurs de matériel électrique. (Réflexe consommateur qui appuie la loi »).

Comment rénover un logement en respectant l'économie circulaire.

Labels et certifications volontaires. : comment en faire une piste solide ?

Bonnes et mauvaises pratiques de la valorisation énergétiques : brûler des vieux meubles et recycler vers des incinérateurs : est-ce la même chose ?

Comment rendre le tri (domestique, entreprise, tertiaire, plastiques) plus efficace et mieux respecté ?